

---

**2023**



# **GUIDE PRATIQUE DU PARENT**

**CAMP DE DANSE - LOUISE LAPIERRE DANSE**



Encore une fois cette année, **Louise Lapierre Danse** propose plusieurs activités durant la saison estivale permettant aux jeunes et moins jeunes de **BOUGER**, de **S'AMUSER** et d'**APPRENDRE** par le biais de la danse!

LES CAMPS DE DANSE (pour les enfants et adolescents de 5 à 14 ans):  
Les camps de danse se déroulent du lundi au vendredi, de 9h à 16h et sont offerts 7 semaines durant l'été. Les jeunes sont divisés en plusieurs groupes selon leur âge et, en plus de leur cours de danse quotidien, ceux-ci se préparent pour un spectacle qui sera présenté à chaque vendredi.

## **CONTACT**

514-521-3456

[info@louiselapierredanse.ca](mailto:info@louiselapierredanse.ca)

1460 avenue Mont-Royal Est, H2J 1Y9

## **Heures d'ouverture de la réception**

Lundi 8:00 à 16:30

Mardi 8:45 à 20:45

Mercredi 8:45 à 20:45

Jeudi 8:45 à 16:30

Vendredi 8:45 à 17:00

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le camp se déroule de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi. Débutant par un réchauffement, les jeunes participent ensuite à des ateliers techniques et chorégraphiques où ils perfectionnent leurs habiletés en danse. Sont aussi offerts des jeux variés, des ateliers de bricolage *et des sorties au parc lorsque la température le permet* le tout dans le but de préparer le spectacle présenté à la fin de chaque semaine. Aucune expérience en danse n'est requise pour participer au camp de jour.

Depuis plus de 30 ans, le camp de jour de Louise Lapierre Danse est accrédité par l'Association des camps de jours du Québec. Le label de la certification identifie les camps inspectés par l'Association des camps du Québec répondant à plus de 60 normes qui établissent des exigences relatives à la sécurité, à l'encadrement, à la programmation, à l'environnement et l'alimentation. Pour en connaître davantage sur les normes de certification, veuillez vous rendre sur le site de l'ACQ.

## PROGRAMMATION ÉTÉ-2023

- Camp 1: 26 juin au 30 juin
- Camp 2: 3 juillet au 7 juillet
- Camp 3: 10 juillet au 14 juillet
- Camp 4: 24 juillet au 28 juillet
- Camp 5: 31 juillet au 4 août
- Camp 6: 14 août au 18 août
- Camp 7: 21 août au 25 août

# **DIVISION DES GROUPES**

La division s'effectue selon l'âge des participants. Les catégories d'âges, le nombre de groupes, ainsi que le nombre d'enfants par groupe dépendent du nombre d'inscriptions à chaque semaine de camp. Cependant, peu importe ces quantités, le rapport du nombre de participants par moniteur exigé par l'Association des camps du Québec est respecté.

Il est possible, au moment de l'inscription, de demander que deux ami(e)s / frères / soeurs soient dans le même groupe, à condition que le/la plus âgé(e) accepte d'aller dans le groupe du/de la plus jeune.

À noter qu'aucun changement de groupe ne pourra être effectué à partir du vendredi précédant la première journée du camp.

# ARRIVÉES ET DÉPARTS

## **SIGNATURES**

Chaque matin, assurez-vous que votre enfant donne sa présence à son moniteur dès son arrivée. À la fin de la journée, un parent doit initialer la feuille de départ au près du moniteur. Si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant, elle devra faire partie des personnes autorisées préalablement via le formulaire d'inscription.

## **PÉNALITÉS**

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde et que vous venez le chercher après 16:15, des frais de 8\$ vous seront exigés. Si votre enfant est inscrit au service de garde et que vous venez le chercher après 18:00, des frais de 8\$ par tranche de 15 minutes de retard vous seront exigés. Ce montant sera payable directement au camp de jour le lendemain.

## **PARTICIPANT QUITTANT SEUL**

Si votre enfant a l'autorisation de quitter seul, vous devez le mentionner avant sa première journée de camp. Veuillez s'il vous plait nous aviser des retards et/ou absences de votre enfant marcheur, puisque le camp de jour se dégage de toute responsabilité entre le lieu de résidence et le camp.

# SERVICE DE GARDE

Un service de garde est disponible le matin, à compter de 7h00, ainsi que le soir, jusqu'à 18h00. Des activités variées et amusantes sont organisées par notre équipe dynamique. Il est possible d'inscrire un participant à un seul des 2 blocs – soit le matin ou le soir – ou alors aux deux ; vous bénéficierez ainsi d'un rabais. Nous dépannons également les parents avec une option « À la carte » selon les besoins.

# SPECTACLE

Le spectacle des groupes plus jeunes a lieu à 15h15, celui des groupes plus vieux à 16h15. Vous serez informés de votre groupe en début de semaine ainsi que de l'heure de votre spectacle. Pour les diverses chorégraphies présentées, des costumes seront demandés. Toutefois, tous les articles requis devraient déjà se trouver dans vos tiroirs.

# SORTIE AU PARC

*Si la météo le permet* une sortie *quotidienne* au parc Lafontaine ou parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, situés à quelques minutes de marche de l'école de danse, est prévue à tous les jours. Nous prévoyons diner et faire des activités variées d'une semaine à l'autre (Yoga en plein air, jeux dirigés, cours de danse, etc..).

# REÇUS D'IMPÔT

Afin d'émettre un relevé 24 en votre nom, il est nécessaire de nous transmettre le numéro d'assurance sociale du parent payeur. Si vous ne choisissez de ne pas inscrire votre NAS, aucun relevé 24 ne sera émis. Pour tout changement relatifs à votre relevé 24, veuillez communiquer avec nous au [info@louiselapierredanse.ca](mailto:info@louiselapierredanse.ca)

# SÉCURITÉ

## MÉDICAMENTS

Si votre enfant doit prendre des médicaments lors de son séjour au camp, vous devrez remplir le formulaire d'autorisation et remettre ce médicament au responsable lors de sa première journée. Ce formulaire donne droit à l'animateur ou au responsable d'administrer ou de superviser la prise du médicament. Veuillez aviser le responsable de tous changements au cours de l'été.

## EPIPEN

Si vous indiquez sur la fiche santé de votre enfant que celui-ci a un auto-injecteur (EpiPen), vous devez l'apporter ainsi qu'une photo de votre enfant. Si vous avez un étui portatif (sac banane) à la maison, nous vous prions de l'apporter avec vous au camp.

## INCIDENT MINEUR

Pour tout incident mineur survenant au camp, un rapport d'incident dûment rempli et les soins nécessaires seront prodigués. Vous serez informé de la situation lorsque vous viendrez chercher votre enfant en fin de journée ou durant la journée par appel téléphonique si nécessaire.

## INCIDENT MAJEUR

Le personnel du camp prodiguera les premiers soins nécessaires et vous, ou la personne contact en cas d'urgence, serez contacté sur le champ. Si nécessaire, votre enfant sera conduit à l'hôpital. Une fois rejoint, le parent ou la personne contact devra prendre la relève, et ce, le plus rapidement possible. Les coûts de transport en ambulance et les soins de santé sont aux frais des parents.

# EFFETS PERSONNELS



## VÊTEMENTS

Nous vous demandons de porter des vêtements légers et extensibles (short, pantalon d'exercice, t-shirt, camisole, etc.). Les jeans, mêmes extensibles, ne sont pas permis. Nous vous recommandons d'apporter une veste, puisque lors des moments où les participants ne dansent pas, la climatisation peut s'avérer plus fraîche.



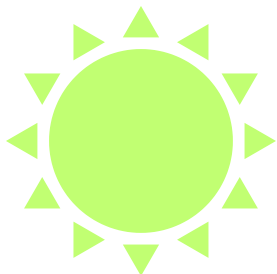
## LUNCH

Chaque participant doit apporter un lunch ainsi qu'une ou deux collations. Veuillez noter qu'il n'y a pas de réfrigérateur à disposition des danseurs, nous vous invitons donc à garder les boîtes à lunch au frais selon les besoins grâce à des blocs réfrigérants. *Attention : afin de prévenir de fortes réactions allergiques, les noix, les arachides, les fruits de mer et les poissons sont interdits. Pour des raisons de sécurité, les participants ne sont pas autorisés à sortir de l'École.*



## BOUTEILLE D'EAU

Chaque participant doit avoir une bouteille d'eau réutilisable qu'il pourra remplir sur place.



## SORTIES EXTÉRIEURES

À chaque jour, les participants doivent avoir un chapeau ou casquette et leur crème solaire (qu'ils devront appliquer eux-mêmes) ainsi que leur chandail du camp. Celui-ci est inclus dans l'inscription et sera remis dès le lundi.



## **CODE DE VIE ET RÈGLEMENTS**

1. J'ai mon chandail de camp tous les jours pour la sortie au parc.
2. Je suis accompagné d'un responsable lors de mes déplacements dans l'école.
3. Je fais attention aux lieux et j'utilise le matériel qui est à ma disposition avec précaution.
4. J'utilise un langage respectueux en tout temps.
5. Je respecte les autres campeurs, les moniteurs et toutes les autres personnes présentes dans l'école de danse.
6. Les objets de valeurs restent à la maison et les cellulaires dans les sacs (en mode vibration).
7. Je marche dans les corridors et dans les studios (pas de course ni de grandes roues).
8. Les barres dans les studios sont réservées pour les exercices de danse.
9. Les miroirs sont faits pour se regarder.
10. Je mange ma propre nourriture.

**\*\* PAS DE NOIX, D'ARACHIDES, DE POISSONS ET DE FRUITS DE MER DANS LES BOÎTES À LUNCH\*\***

Durant les cours de danse :

1. Je porte des vêtements légers et extensibles (on laisse les jeans à la maison).
2. Je danse pieds nus.
3. J'ai les cheveux attachés et le visage dégagé.
4. Je laisse mes bijoux dans mon sac ou à la maison.
5. Je jette ma gomme avant de débiter le cours de danse.

## **PROCÉDURE D'INTERVENTION**

1. L'enfant est averti de manière verbale par le moniteur, et le parent en est avisé verbalement en fin de journée par un membre du personnel du camp de jour.
2. L'enfant est retiré temporairement d'une activité. Le parent est avisé verbalement en fin de journée par un membre du personnel du camp de jour.
3. Rencontre avec l'animateur et la responsable du camp et si nécessaire, suivi avec le parent
4. Rencontre avec le parent et la responsable du camp (avec la présence du moniteur si nécessaire)
5. Avertissement écrit à l'enfant et aux parents
6. Si le comportement persiste, expulsion avec remboursement selon la Loi sur la protection du consommateur